

CONSEIL MUNICIPAL

6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
Présents : 13 (à partir du point 3c :14 & 3d :15)
Votants : 18 (à partir du point 3c : 19)

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme GAVEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2015.

Présents : Mrs CHARRET JAVARY LESIEUR BESNARD GIAMPORONE
RICHER CAILLAULT
Mmes DESSITE HUET GUILLOT DUVOUX NOLIERE

Procurations : Mme JUIGNET donne procuration à Mme DESSITE
Mme VINCENT donne procuration à Mme HUET
M. RONCE donne procuration à Mme GAVEAU
M. HALLOUIN donne procuration à M. BESNARD
M. LEBRASSEUR donne procuration à M. JAVARY (jusqu'au point 3d)

Excusée : Mme Roul (jusqu'au point 3c)

Secrétaire : M. GIAMPORONE

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 1^{er} juin 2015.
- 2) Information sur les décisions.
- 3) Affaires Financières :
 - ▶ Vente de l'ancienne cuve à fuel,
 - ▶ Pertes sur créances irrécouvrables, année 2010,
 - ▶ Achat d'un adoucisseur au gymnase,
 - ▶ Renégociation des prêts du Restaurant Scolaire,
 - ▶ Demande d'aide financière au Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide à l'Action Culturelle pour la soirée bibliothèque.
- 4) Ressources Humaines :
 - ▶ Renouvellement de postes,
 - ▶ Contrats saisonniers 2016.
- 5) Construction d'un Pôle Santé : Avenant à la Maîtrise d'Œuvre (F.Bruxelle).
- 6) Aménagement rue des Blés d'Or (décision suite Comité Consultatif).
- 7) Service Enfance Jeunesse : Tarifs camps ados.
- 8) Convention de mise à disposition du terrain de foot à l'entente Fossé/Marolles.
- 9) 21^{ème} défi inter-entreprises le 18 septembre.
- 10) Comptes rendus de réunions.
- 11) Informations et questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er} JUIN 2015

Point 9 : M. RICHER mentionne de nouveau que des communes offrent un chèque cadeau au lieu de fleurs ou plantes pour les lauréats du concours des maisons fleuries.

Point 9 : Mme NOLIERE, ~~pour le compte de M. RICHER.~~

Point 7 : le samedi 13 juin dans la cour de l'école élémentaire organisée par l'ASPADES.

✓ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

2 – INFORMATION SUR LES DECISIONS

Décision 2015-34 en date du 27 mai portant sur la construction d'un Pôle Santé, assurance dommage ouvrage, assurance tous risques chantier.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

- ✦ **La Société SMABTP** 45166 OLIVET Cedex
Coût global de la prestation TTC : **8 365,26 €**

Cette prestation comprend :

- La Mission garantie dommage ouvrage de base
- La garantie DO – éléments d'équipements dissociables
- La garantie DO – dommages immatériels après réception
- La garantie tous risques de chantier

Décision 2015.35 en date du 15 juin portant sur le nettoyage d'une parcelle en bord de Cisse.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

- ✦ **La Société SERVA TP** 41700 COUR CHEVERNY
Coût global de la prestation TTC : **6 209,04 €**

Décision 2015.36 en date du 1^{er} juin portant sur la construction d'un Pôle Santé, travaux.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

- ✦ **Lot 1 : Voirie – Réseaux divers**
TAE 41500 COUR SUR LOIRE
Coût global de la prestation HT : **90 065,45 €**
- ✦ **Lot 2 : Espaces Verts**
GEOSPORTS – PAYSAGES ET CLOTURES
41150 CHOUZY SUR CISSE
Coût global de la prestation HT : **7 123,50 €**
- ✦ **Lot 3 : Maçonneries – Gros Œuvres**
SAS VERNEJOLS 41500 MER
Coût global de la prestation HT : **156 263,07 €**
- ✦ **Lot 4 : Charpente bois – Bardage zinc et composite**
BIGOT et FILS 41500 MER
Coût global de la prestation HT : **58 000,00 €**
- ✦ **Lot 5 : Couverture étanchéité**
PEB sarl 41913 BLOIS Cedex 9
Coût global de la prestation HT : **44 592,72 €**
- ✦ **Lot 6 : Menuiseries extérieures - Serrurerie**
APSM 41000 BLOIS
Coût global de la prestation HT : **69 836,00 €**
- ✦ **Lot 7 : Menuiseries intérieures bois**
DELARUE SARL 45400 SEMOY
Coût global de la prestation HT : **25 000,00 €**

✦ <u>Lot 8 : Plâtrerie - Isolation</u> TOUTRAVAUX 41000 BLOIS	
Coût global de la prestation HT :	22 000,00 €
✦ <u>Lot 9 :Faux Plafonds</u> PLAFETECH SARL 41350 VINEUIL	
Coût global de la prestation HT :	7 845,00 €
✦ <u>Lot 10 :Carrelage Faïence</u> SRS 41008 BLOIS Cedex	
Coût global de la prestation HT :	11 200,00 €
✦ <u>Lot 11 :Revêtement de sols souples</u> SRS 41008 BLOIS Cedex	
Coût global de la prestation HT :	8 300,00 €
✦ <u>Lot 12 :Peinture</u> POUSSIN PEINTURES 41008 BLOIS	
Coût global de la prestation HT :	8 000,00 €
✦ <u>Lot 13 :Plomberie - Sanitaires</u> SOGECLIMA 41700 COUR-CHEVERNY	
Coût global de la prestation HT :	23 000,00 €
✦ <u>Lot 14 :Chauffage - VMC</u> SOGECLIMA 41700 COUR-CHEVERNY	
Coût global de la prestation HT :	42 000,00 € (et non 8 000€ comme indiqué dans la synthèse)
✦ <u>Lot 15 :Electricité</u> JBM 41 41350 VINEUIL	
Coût global de la prestation HT :	51 650,76 €

3 –AFFAIRES FINANCIERES

▮ Vente de l'ancienne cuve à fuel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne cuve à fuel est actuellement stockée et n'est plus utilisée par le Service Technique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la vente de cette cuve. Elle leur indique qu'un acheteur s'est positionné pour un montant de 80 €.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

▮ Perte sur créances irrécouvrables, année 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'admission en non valeur de créances éteintes d'un administré pour un montant total de 424,40€ relatives à l'année 2010.

En effet, une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

► Achat d'un adoucisseur au gymnase

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'adoucisseur d'eau dans la chaufferie du gymnase.

En effet, il a été constaté une baisse de la pression de l'eau au niveau des douches du gymnase provoquée par l'accumulation du calcaire. Après étude, il s'est avéré qu'il n'y avait pratiquement plus de résine dans l'adoucisseur.

L'ancien appareil ayant été installé il y a 9 ans et étant donné le montant des réparations (3 275€), Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un adoucisseur pour un montant de 4 176,00€ ttc.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cet adoucisseur sera garanti 5 ans & la résine 10 ans.

✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Arrivée de Mme ROUL.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier les lignes budgétaires suivantes :

► 2158-04154	Achat d'un adoucisseur au gymnase	+ 4 176,00 €
► 020	Dépenses Imprévues	- 4 176,00 €

✓ Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à modifier les lignes budgétaires nommées ci-dessus.

► Renégociation des prêts du Restaurant Scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la baisse des taux, une démarche de renégociation des prêts pour le Restaurant Scolaire a été envisagée.

Le premier prêt a été contracté le 14/12/2007 (500 000€) pour 15 ans au taux de 4,49%.

Le second prêt a été contracté le 16/07/2008 (500 000€) pour 15 ans au taux de 4,55%.

Voici la proposition la plus avantageuse pour la commune :

- ❖ Prêt n°1 : Capital restant dû : 291 472,28€ au taux de 3,99%
- ❖ Prêt n°2 : Capital restant dû : 308 180,62€ au taux de 4,05%

La commune fait une économie de 21 611,28€ sur l'ensemble des prêts.

✓ Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants des contrats de prêts.

Madame le Maire et Mme HUET devraient rencontrer prochainement une personne de la Caisse d'Épargne pour un prêt concernant le Pôle Santé. Cette banque pourrait nous prêter 350 000€ au taux de 1,1% sur 15 ans.

Arrivée de M. LEBRASSEUR.

► Demande d'aide financière au Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide à l'Action Culturelle pour la soirée bibliothèque

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par la bibliothèque d'un spectacle tous publics d'une durée de 45 mn, par la compagnie Ki-Bongo le vendredi 27 novembre 2015 à la salle des fêtes.

Le conte musical intitulé « l'Odyssée du Grand Nord » est une adaptation de l'œuvre de Jack LONDON.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet et l'autoriser à demander au Conseil Départemental une aide dans le cadre de l'Action Culturelle en bibliothèque pour l'année 2015.

La chorale et la troupe « Avec et sans complexe » vont également participer à cette soirée.

✓ **Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et autorise Madame le Maire à demander une aide, la plus élevée possible, au Conseil Départemental.**

4 – RESSOURCES HUMAINES :

▮ Renouvellement de postes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu des besoins au niveau de l'école élémentaire, il est nécessaire de renouveler le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet, 4h30 hebdomadaires pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'agent sera placé au 3^{ème} échelon (IB : 356-IM : 332) compte tenu de ses diplômes.

Mme NOLIERE demande si l'assistant musical interviendra pour les TAP.

Mme le Maire lui indique que le professeur de musique sera recruté pour l'école élémentaire exclusivement.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de la fréquentation des enfants au Service Enfance Jeunesse et aux TAP, il est nécessaire de renouveler le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps incomplet, de 18h30 hebdomadaires pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'agent sera placé au 1^{er} échelon de son grade (IB : 340-IM : 321).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Service Enfance Jeunesse, il convient de recruter des animateurs saisonniers et ceci pour les vacances scolaires et mercredis de l'année 2016.

Elle précise que le nombre d'animateurs dépend du nombre d'enfants et que leur rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

M. RICHER et Mme NOLIERE demandent si les emplois saisonniers 2015 ont été budgétés et si des jeunes ont été recrutés au Service Technique sous les mêmes conditions.

Mme le Maire leur répond que les emplois au Service Enfance Jeunesse sont budgétés au plus juste, même si nous n'avons pas connaissance, par avance, des effectifs.

Cette année, cinq jeunes ont été recrutés au Service Technique pour faire face à un surcroît de travail.

5 – CONSTRUCTION D'UN POLE SANTE : Avenant à la Maîtrise d'Œuvre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les honoraires de la Maîtrise d'Œuvre sur le montant des travaux engagés pour la construction du Pôle Santé.

En effet, nous étions sur un montant estimatif des travaux de 530 000€ HT. A ce jour le montant des travaux retenus après consultation des entreprises est de 624 876,50€ HT, le taux de rémunération reste inchangé, soit 7,7%. Le montant de l'avenant est de 7 305,49€ HT.

De plus, le Conseil Municipal décide de confier à M. BRUXELLE la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage & Coordination) pour un montant de 2 405,77€ HT (5% des honoraires).

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cet avenant pour un montant de 9 711,26€ HT.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord 17 pour 2 contre (Mme NOLIERE & M. RICHER).**

M. RICHER & Mme NOLIERE souhaitent connaître le coût du Pôle Santé, un tableau récapitulatif des dépenses est demandé.

Mme le Maire leur indique qu'ils peuvent créer le tableau car tous les chiffres ont été donnés.

M. RICHER demande à venir consulter les factures en Mairie.

Mme NOLIERE demande si le dentiste, la pharmacie, le kiné... sont propriétaires des locaux qu'ils occupent actuellement.

Madame le Maire lui indique que pour ce qui est du kiné et des infirmières, le terrain était communal et il leur a été vendu à un prix raisonnable pour leur permettre de construire le bâtiment. Pour ce qui est des dentistes et de la pharmacie, ce sont des locations privées.

Mme NOLIERE demande si la Mairie a eu des contacts avec des médecins.

Mme le Maire lui indique que les annonces sont passées, qu'actuellement il n'y a rien de concret, mais nous faisons de la publicité dès que nous le pouvons.

Mme NOLIERE souhaite connaître les montants des loyers du Pôle Santé.

Mme le Maire lui indique qu'ils ne sont pas encore fixés, qu'ils feront l'objet d'une délibération. Toutefois, il faudra être raisonnable, et peut-être faire quelques concessions au départ (plusieurs mois gratuits à l'installation du professionnel).

Madame le Maire rappelle que l'orthophoniste est toujours intéressée.

6 – AMENAGEMENT RUE DES BLES D'OR (décision suite comité consultatif)

Suite à la réunion du Comité Consultatif voirie et les riverains de la rue des Blés d'Or et Tournesols, une solution d'aménagement est envisagée.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que l'aménagement provisoire est exclu car celui-ci coûte aussi cher qu'un aménagement définitif.

Trois rétrécissements seront créés sans marquage au sol et des balises seront installées. La rue des Blés d'Or sera mise en zone trente avec panneaux prioritaires. Coût de l'aménagement : 2 238,78€ HT.

Après délibération, il est également décidé de retirer les sens interdits de la rue des Acacias et de la Treille.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord 18 pour 1 contre (M. RONCE).**

Lors de la réunion avec les riverains, ils avaient demandé la mise en place de sens interdits aux extrémités de la rue. Après renseignement, ceux-ci ne seront pas installés car il est illégal d'interdire une voie publique à la circulation.

Tout cet aménagement sera mis en place par le Service Technique au mois de septembre.

7 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Tarifs camps ados

Un camp adolescent est organisé du lundi 20 au vendredi 24 juillet, « les joies de la montagne et le volcanisme » à La Bourboule (63). Vingt jeunes âgés de 11 à 17 ans adhérents au local pourront intégrer ce camp, ils seront accompagnés par deux animatrices (possibilité d'accueillir 24 jeunes).

Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles à 210 € par enfant adhérent.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOT DE L'ENTENTE FOSSE/MAROLLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain de foot de St-Sulpice est mis à la disposition gracieusement de l'entente Fossé/Marolles depuis deux ans.

Elle propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention de mise à disposition du terrain avec intégration de la commune dans l'entente pour la saison 2016-2017.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour information, cette année il y avait environ 10 jeunes de St-Sulpice et des adultes qui évoluaient dans cette entente.

9 – 21^{ème} DEFI INTER-ENTREPRISES LE 18 SEPTEMBRE

Cette année, la 21^{ème} édition du défi inter-entreprises est consacrée aux rois, reines et autres figurines de la Renaissance. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une inscription est offerte pour une équipe par commune. Pour toute équipe supplémentaire, le droit d'inscription est de 330€ avec repas.

Le rendez-vous est fixé le vendredi 18 septembre 2015 à 18h au Château de Chambord.

Le Conseil Municipal accepte que la commune soit représentée par une équipe (éventuellement deux équipes) formée par des élus et des agents.

10 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

■ Déchets, cadre de vie, fourrières (M. RICHER du 29/06)

Les déchèteries refusent la prise en charge des pneus. Les bouchons ne sont plus acceptés les administrés doivent se rapprocher d'associations.

Etude sur l'implantation des points tri dans les communes d'Agglopolys (5 containers sont à créer

ou à remplacer sur la commune, dont les Grelles et la Treille II).

Développement Durable : Approbation de la démarche TEPCV (Territoire à **Energie Positive** pour la **Croissance Verte**).

M. RICHER demande à Mme le Maire qu'elle engage une procédure auprès du Préfet pour la création d'un mur anti-bruit aux abords de l'autoroute (les riverains du haut de St-Sulpice se plaignent).

Il informe que le Maire de Saint-Lubin-en-Vergonnois a déjà effectué cette démarche il y a sept ans sans aucun résultat. Un courrier sera fait au Préfet.

■ Tourisme, culture, sports & loisirs (M. CAILLAULT du 25/06)

Augmentation des tarifs des piscines à compter du 1^{er} septembre 2015.

Vendredi 10 juillet à 17h30, pose de la première pierre de la salle du Jeu de Paume (livraison attendue début 2017).

■ TAP (M. LESIEUR)

Maternelle : En 2014-2015 les TAP duraient 3/4 d'heure (15h45 à 16h30) quatre jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Dans ce laps de temps, il était difficile de préparer les enfants, faire les activités avec eux et tout ranger avant que les enfants ne partent. Suite aux différentes réunions de coordination, il a donc été proposé de faire 3 séances d'1 heure (mardi, jeudi, vendredi).

Elémentaire : Inversion des cycles. CP, CE1 : TAP les lundi et jeudi et les CE2, CM1, CM2 : les mardi et vendredi.

Les APC seront proposés selon les besoins pour une durée de 40-45 mn.

Mme NOLIERE demande s'il est possible de mettre les APC de 15h30 à 16h30 comme cela avait été évoqué lors d'une réunion.

Mme le Maire lui indique que non, car le temps des APC ne peut excéder 45 mn.

■ Comité consultatif voirie (M. CHARRET du 26/05)

Des travaux d'entretiens de voirie seront réalisés à partir du mois de septembre :

- Mise en sécurité du trottoir rue des Tilleuls : 829,68€ TTC,
- Rue des Petits Prés, aménagement du trottoir : 962,40€ TTC,
- Résidence des Gros Saules, grille d'avaloir : 3 217,20€ TTC,
- Rue de Frileuse, pose d'avaloirs en cas de fortes pluies : 3 398,40€ TTC,
- Rue des Glycines, entrée de chez M. BOIRON à modifier : 762€ TTC,
- Rue du 19 mars, affaissement du trottoir : 780€ TTC.

Mur de l'Eglise : le mur de soutènement est coulé. Ils sont en train de monter les pierres (habillage en moellons).

A la demande des propriétaires de la maison, la commune remettra la terre à l'identique, c'est-à-dire au même niveau que les chapeaux. Des végétaux seront plantés à l'automne.

Possibilité de souscrire auprès de la Fondation du Patrimoine jusqu'à la fin des travaux.

Concours des maisons fleuries : Actuellement 11 personnes se sont inscrites. M. CHARRET souhaite composer un jury pour faire le tour de la commune, le jeudi 16 juillet après-midi (14h30).

Composition du jury : Mrs CHARRET, CAILLAULT & Mmes DESSITE, ROUL.

Mme NOLIERE qui souhaite faire partie du jury, explique qu'elle sera, absente le 16 juillet, mais elle essaiera de participer en faisant le tour des maisons par elle-même.

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ▀ Madame le Maire informe le Conseil Municipal :
 - Plusieurs réunions communales, à destination des élus, sont programmées pour présenter le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
 1. le 15 juillet à 18h salle des fêtes d'Onzain,
 2. le 16 juillet à 18h salle des fêtes d'Herbault,
 3. le 9 septembre à 18h salle des fêtes de Vineuil,
 4. le 10 septembre à 18h Espace Chavil à Chailles.

M. LEBRASSEUR se propose d'établir un résumé sur le PLUi.

- Courrier d'Agglopolys sur l'apprentissage de la natation pour les scolaires. Les CP et CM1 iront à la piscine les jeudis du 7 décembre au 18 mars 2016. Les CE1 et CE2 les vendredis de la même période.

- Courrier de remerciement (école Bel-Air à Blois) pour l'accueil lors de l'Etoile Cyclo avec un journal d'accompagnement.

- Le 21 juillet, veillée des petits de l'ALSH. Ils vont dormir sous des tentes à côté de la salle des fêtes.

- ▀ Mme NOLIERE souhaite connaître la réglementation sur la hauteur des clôtures et haies dans la commune.
Mme le Maire lui indique que toutes les informations sont dans le Bulletin Municipal (p22). Cette réglementation est spécifique à la commune, c'est le règlement du PLU.
- ▀ M. RICHER signale un problème de serrure concernant sa boîte aux lettres.
Il lui est indiqué de voir avec la factrice.
- ▀ Mme NOLIERE demande si la Mairie a fait appel à une société pour le déménagement de la Mairie.
Mme le Maire lui répond que la société DEMOLEM est intervenue (CM du 4 mai, décision 2015-08 pour un coût de 1 791,67 HT).
- ▀ M. RICHER demande que les fissures rue des Tournesols au niveau de l'entrée de M. & Mme GENDRE soient rebouchées.
Le Service Technique en sera informé.

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 31 août 2015 à 19h00 Salle des Fêtes</p>
--